

L'an deux mil onze, le vingt huit avril à vingt heures trente, les délégués des communes membres de la Communauté de communes Ouest-Anjou, se sont réunis au siège de la Communauté de communes situé en Mairie de Bécon-les-Granits sous la présidence de Marcel PICHAVANT.

Étaient présents :

BÉCON-LES-GRANITS : MARCEL PICHAVANT, PIERRE GATE, JOEL DUPONT, PIERRE-PAUL HAMERY
LA CORNUAILLE : Pierre CHAPRON, Marcel PERRAULT, Marcel CONSTANT, Suzanne FROMY
LOUROUX-BÉCONNAIS : Michel BOURCIER, Pierre CHERBONNIER, Marie-Claire. MORILLE
LA POUËZE : Jean-Claude LÉCUI, Luc GÉLINEAU, André ROULLEAU
ST-AUGUSTIN-DES-BOIS : Christian BARON, Marie-Christine WEHRY, Monique ROUX
ST-SIGISMOND : Jean SOTTY, Béatrice HUCHET, Jean-Claude ABELARD
VILLEMOSAN : Michel BELOUIN, Matthieu MOREAU, Catherine ROULEAU, Alain PELLERIN

Étaient excusés : M-C. LEMESLE (Louroux-Béconnais), C. BERTHELOT (La Pouëze), C. BRAUD (Saint Augustin des Bois), D. MOREAU (Saint Sigismond), R. BEZIAUD (Villemoisian, remplacé par M. MOREAU), V. ONDET (Villemoisian, remplacée par A. PELLERIN)

Désignation du secrétaire de séance : M. PERRAULT
 Nombre de conseillers en exercice : 28
 Nombre de conseillers présents : 24
 Date de la convocation : 20 avril 2011
 Date d'affichage : 20 avril 2011

Approbation de la séance du 24/03/2011

-Les délégués ne font part d'aucune remarque ou observation. Le procès-verbal de la séance du 24/03/2011 est adopté à l'unanimité.
 -Monsieur le Président propose à l'assemblée d'ajouter une délibération non prévue à l'ordre du jour : 1/ SYCTOM – Participation 2011

☛ Accord du conseil communautaire

SYCTOM – Participation 2011

Monsieur le Président informe que le coût du service des déchets (collecte, enfouissement, traitement, composteurs...) confié au S.Y.C.T.O.M. du Loire-Béconnais s'élève à 444 261 € pour 2011 répartis de la manière suivante :
 - 443 961 € pour la collecte, l'enfouissement et le traitement
 - 300 € pour les composteurs (participation de la C.C.O.A en baisse pour les composteurs en raison d'une meilleure prise en charge par l'A.D.E.M.E.)

☛ délibération *Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, AUTORISE à l'unanimité le Président à verser une participation au S.Y.C.T.O.M. d'un montant de 444 261 €. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.*

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – taux 2011

Monsieur le Président rappelle que la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.) est l'impôt qui permet de financer le coût du service assuré par le S.Y.C.T.O.M du Loire-Béconnais pour un montant de 443 961 € pour 2011. Le montant des bases prévisionnelles étant de 4 832 563 €, il propose de voter un taux à 9.21% (maintien du taux 2010). Ce taux permettra d'anticiper une augmentation des taux prévue en 2012 et de maîtriser les coûts.

☛ délibération *Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, DECIDE à l'unanimité de voter un taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 9.21 % CHARGE le Président de le notifier à la Préfecture qui le transmettra aux services fiscaux.*

4 taxes directes locales – taux 2011

Monsieur le Président rappelle que le produit fiscal des 4 taxes directes locales 2010 s'est élevé à 454 600 € augmenté de 95 708 € d'allocations compensatrices résultant de la réforme de la taxe professionnelle. En 2011 et pour la poursuite de ses mêmes actions, la CCOA attends un produit fiscal équivalent.

Dans le cadre de la réforme des finances locales issue de la loi de finances pour 2010, une part de la fiscalité départementale et régionale revient à la C.C.O.A. Les taux rebasés suivants ont été définis par les services fiscaux pour tenir compte de ces transferts et pour garantir une stabilité de la charge supportée par les ménages :

	Taxe d'habitation	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti	Cotisation Foncière des Entreprises
Taux rebasés	4.21 %	3.75 %	4.79 %	3.74 %

En vue d'atteindre un produit fiscal équivalent à celui de 2010 et compte tenu des nouvelles données fiscales (taux rebasés, FNGIR et allocations compensatrices), Monsieur le Président propose d'appliquer pour 2011 une augmentation des taux rebasés de 3%.

Il invite le Conseil communautaire à se prononcer sur les taux suivants :

	Taxe d'habitation	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti	Cotisation Foncière des Entreprises
Bases prévisionnelles	6 781 000 €	4 986 000 €	1 283 000 €	1 172 908 €
Taux 2011	4.33 %	3.86 %	4.93 %	3.85 %
Produit fiscal brut attendu	613 231 €			
Allocations compensatrices	23 958 €			
FNGIR (péréquation)	- 86 052 €			
Produit fiscal 2011	551 137 €			

Monsieur BOURCIER précise qu'une neutralisation des bases de la taxe d'habitation est conservée. Toutefois, il conviendra de tenir compte de la construction de nouvelles habitations dans les années à venir.

Monsieur BELOUIN précise que le montant du FNGIR ne sera définitif qu'en octobre 2011.

délibération Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,
APPROUVE à l'unanimité les pourcentages des taux proposés ci-dessus.
CHARGE le Président de les notifier à la Préfecture qui les transmettra aux services fiscaux.
Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fiscalité zone d'activité des Vallons – taux 2011

Par délibération du 25/06/2009, le conseil communautaire a voté un taux de taxe professionnelle de zone à 9.5%. Dans le cadre de la réforme des finances locales issue de la loi de finances 2010, une part de la fiscalité départementale et régionale est réaffectée à la C.C.O.A. Dès lors un taux rebasé de CFE a été déterminé par les services fiscaux à hauteur de 17.15%. Compte tenu de la promotion actuellement en cours pour la vente des terrains, Monsieur le Président propose de voter le taux rebasé de CFE sans augmentation ni réduction, soit **17.15%**

délibération Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,
DECIDE à l'unanimité de voter le taux de 17.15% au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises de zone
CHARGE le Président de les notifier à la Préfecture qui les transmettra aux services fiscaux.

Budget principal – Compte administratif, compte de gestion, affectation des résultats 2010

o Compte de gestion et compte administratif 2010

Présentation du compte de gestion de Monsieur le comptable du trésor public et du compte administratif par Monsieur le président lesquels peuvent se résumer ainsi :

Section de fonctionnement - Dépenses :	1 610 341.62 €
- Recettes :	1 559 681.96 €
Section d'investissement - Dépenses :	200 835.21 €
- Recettes :	655 276.63 €
Excédent de clôture :	111 284.39 €

Sortie de Monsieur le Président pour le vote du Compte administratif.

délibération Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,
PREND ACTE A L'UNANIMITE Des comptes de gestion administratif tels que présentés ci-dessus.

o Affectation des résultats 2010 au budget primitif 2011

Le compte administratif 2010 du budget principal de la communauté de communes Ouest-Anjou présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement :	23 663.37 €
Excédent d'investissement :	87 621.02 €
Excédent de l'exercice :	111 284.39 €

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats 2010 aux comptes suivants :

Excédent de fonctionnement :	23 663.37 €	(recettes de fonctionnement compte 002)
------------------------------	-------------	---

délibération Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,
DECIDE A L'UNANIMITE d'affecter le résultat de l'exercice 2010 comme indiqués ci-dessus

Budget principal - 2011

Monsieur le Président propose de voter le budget principal 2011 (tel que présenté dans le document transmis aux délégués) fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : - 1 742 382 € en section de fonctionnement
- 781 397 € en section d'investissement

délibération Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2011 du budget principal fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 1 742 382 € en section de fonctionnement
781 397 € en section d'investissement

Budget annexe « Zone d'activité du Vallon » –

Compte administratif, compte de gestion, affectation des résultats 2010

o Compte de gestion et compte administratif 2010

Présentation du compte de gestion de Monsieur le comptable du trésor public et du compte administratif par Monsieur le président lesquels peuvent se résumer ainsi :

Section de fonctionnement - Dépenses :	876 449.18 €
- Recettes :	1 173 224.88 €
Section d'investissement - Dépenses :	1 225 537.80 €
- Recettes :	1 125 466.43 €
Déficit de clôture :	13 172.67 €

Sortie de Monsieur le Président pour le vote du Compte administratif.

délibération Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,
APPROUVE, à l'unanimité les comptes de gestion administratif tels que présentés ci-dessus.

o Affectation des résultats 2010 au budget 2011

Le compte administratif 2010 du budget annexe « Zone d'activité » de la communauté de communes Ouest-Anjou présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement :	465 948.11 €
Déficit d'investissement :	479 120.78 €
Déficit de l'exercice	13 172. 67 €

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats 2010 aux comptes suivants :

Excédent de fonctionnement : 465 948.11 € (recettes d'investissement compte 1068)

délibération *Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2010 comme indiqués ci-dessus*

Budget annexe « Zone d'activité du Vallon » - 2011

Monsieur le Président propose de voter le budget annexe « Zone d'activité » 2011 (tel que présenté dans le document transmis aux délégués) fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 1 132 459.87 € en section de fonctionnement
1 435 206.98 € en section d'investissement

délibération *Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le budget annexe « Zone d'activité » 2011 fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 1 132 459.87 € en section de fonctionnement
1 435 206.98 € en section d'investissement*

Budget annexe SPANC – Compte administratif, compte de gestion, affectation des résultats 2010

o Compte de gestion et compte administratif 2010

Présentation du compte de gestion de Monsieur le comptable du trésor public et du compte administratif par Monsieur le président lesquels peuvent se résumer ainsi :

Section de fonctionnement - Dépenses :	19 147.40 €
- Recettes :	7 724.18 €
Déficit de clôture :	11 423.22 €

Sortie de Monsieur le Président pour le vote du Compte administratif.

délibération *Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, APPROUVE à l'unanimité les comptes de gestion administratif tels que présentés ci-dessus.*

o Affectation des résultats 2010 au budget annexe SPANC 2011

Le compte administratif 2010 du budget annexe SPANC de la communauté de communes Ouest-Anjou présente les résultats suivants :

Déficit de fonctionnement : 11 423.22 €

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats 2010 aux comptes suivants :

Déficit de fonctionnement : 11 423.22 € (dépense de fonctionnement compte 002)

délibération *Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2010 comme indiqués ci-dessus*

Budget annexe SPANC - 2011

Monsieur le Président propose de voter le budget annexe SPANC 2011 (tel que présenté dans le document transmis aux délégués) fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 66 410 € en section de fonctionnement

délibération *Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le budget annexe SPANC 2011 fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 66 410 € en section de fonctionnement*

Vente de foin 2011

En 2010, 23 bottes de foin avaient été vendues à un agriculteur au prix de 1.85 € la botte.

Compte tenu des différences de prix pratiqués sur le territoire de la C.C.O.A., il est proposé de vendre le foin au plus offrant après parution d'un article dans la presse et sur le site internet de la C.C.O.A.

Une délibération précisera alors le prix fixé.

Contrat enfance jeunesse – remboursement de la part MSA aux communes

En décembre 2008, la Communauté de communes Ouest-Anjou et ses communes ont signé un Contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Anjou et la Mutualité Sociale Agricole pour la période 2008-2011.

A l'article V de la convention d'objectifs et de financement signée avec la Mutualité Sociale Agricole, il est stipulé que « la prestation service enfance jeunesse (psej) est attribuée annuellement à la Communauté de communes, libre à elle d'en déterminer le mode de répartition vers les communes concernées ».

Monsieur le Président propose que cette répartition soit faite au prorata des prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Anjou. Il convient de prendre une délibération en conseil communautaire pour procéder à ce reversement :

Le montant définitif versé pour l'année 2009 est de 17 667.06 € et se répartit comme suit.

	PSEJ CAF	PSEJ MSA
CCOA	48 436.32 €	8 752.06 €
Bécon-les-Granits	2 515.97 €	454.00 €
La Cornuaille		
Louroux-Béconnais	26 892.87 €	4 857.00 €
La Pouéze	11 624.24 €	2 099.00 €
Saint-Augustin-des-Bois	7 121.34 €	1 286.00 €
Saint-Sigismond		
Villemoisan	1 213.18 €	219.00 €
totaux	97 803.92 €	17 667.06 €

- délibération** *Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,*
ACCEPTE à l'unanimité la proposition de répartition de la prestation service enfance jeunesse entre la Communauté de communes et les communes concernées, présentée ci-dessous
AUTORISE le Président à mandater le versement de ces contributions aux communes concernées.

Remplacement de délégués titulaire et suppléant de Villemoisan à la C.C.O.A.

Considérant la délibération du 28/03/2011 de la commune de Villemoisan procédant aux remplacements de :

- Madame Véronique ONDET, délégué titulaire à la Communauté de communes Ouest-Anjou et démissionnaire de son poste.
- Monsieur Alain PELLERIN, délégué suppléant à la Communauté de communes Ouest-Anjou

Monsieur le Président propose d'accepter la désignation de :

- Monsieur Alain PELLERIN, délégué titulaire pour représenter la commune de Villemoisan à la Communauté de communes Ouest-Anjou
- Madame Véronique ONDET, déléguée suppléant de Alain PELLERIN pour représenter la commune de Villemoisan à la Communauté de communes Ouest-Anjou

- délibération** *Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,*
ACCEPTE à l'unanimité la désignation de Monsieur Alain PELLERIN, délégué titulaire et de Madame Véronique ONDET, déléguée suppléant de la commune de Villemoisan à la C.C.O.A.

Rapports des commissions et des décisions du Président

Bureau du 14/04/2011 : M. PICHAVANT

- Zone d'activité du Vallon: validation de trois options pour la vente de terrains :

Entreprise	Nature du Projet	Surface	Ilot	Réservation
GARAGE RONGERE	Réparation automobiles	4 600 m ²	parc. A	10/02/2011
OUEST CARROSSERIE	Carrosserie, peinture	5 000 m ²	Ilot A	24/01/2011 validée le 26/04/2011
SCI MOREA	location d'ateliers	1 200 m ²	Ilot C	10/03/2011

- EDENN – charte « zéro phyto » : report de la signature après validation par la commune de La Cornuaille
- Contrat de territoire : relance des communes quant à la définition des actions à inscrire au contrat de territoire
- Pôle santé : phase de définition des projets architecturaux et financiers en cours
- Crèche : inauguration prévue fin juin - début juillet (vendredi à partir de 18h). la date sera précisée ultérieurement

CAO du 27/04/2011 : M. PICHAVANT

- Ouverture des offres concernant les marchés de curage et de travaux de voirie 2011. La CAO a retenue les entreprises l'Aviréenne (curage) et SACER (voirie) pour les solutions de base uniquement.

Questions diverses

- Réunion des Présidents des CCAS locaux : Mme WEHRY fait un compte rendu de cette réunion, au cours de laquelle a été évoquée une collaboration des CCAS locaux des 7 communes. Chaque Président est invité à soumettre ce projet à son CCAS.
- Projet de politique culturelle : Monsieur BARON informe que la commission Culture Sport Loisirs... va procéder dans les semaines à venir à la synthèse des questionnaires transmis à chaque commune afin de pouvoir définir ou non l'utilité d'une politique culturelle intercommunale et sa mise en oeuvre.
- Journée Omnisports : M. GATE informe le conseil communautaire qu'un courrier signé des maires de la C.C.O.A. sera prochainement transmis aux associations sportives afin de les inviter à participer à la journée omnisports- programmée en 2012 sur l'ensemble du territoire de la C.C.O.A.

La séance est levée à 23h00.